

IT LINK

Société anonyme

67 avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

BCRH & Associés

35-37, rue de Rome

75008 PARIS

SARL au capital de 1 300 000 €

RCS Paris B 490 092 574

Société de commissariat aux comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IT LINK

Société anonyme

67 avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés



Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés



Didier OBRECHT



COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS
AU
31 DECEMBRE 2021

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2021	3
A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	3
B- COMPTE DE RESULTAT	4
C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
F- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	8
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	8
1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	8
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	18
3.1. GOODWILL	18
3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19
3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
3.4. CONTRAT DE LOCATIONS	20
3.5. ACTIFS FINANCIERS	21
3.6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	21
3.7. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	21
3.8. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	22
3.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
3.10. ETAT DES PROVISIONS	23
3.11. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	24
3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24
3.13. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	24
3.14. CHARGES DE PERSONNEL	24
3.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	25
3.16. RESULTAT FINANCIER	26
3.17. IMPOTS SUR LE RESULTAT	26
3.18. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	27
3.19. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	27
4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	29
5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2021

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Goodwill	3.1	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2	38	22
Immobilisations corporelles	3.3	2 620	2 986
Droit d'utilisation des actifs loués	3.4	3 212	3 527
Autres actifs financiers	3.5	281	313
Actifs d'impôts différé	3.17	542	440
Actifs non-courants		7 895	8 490
Clients et autres débiteurs	3.6	24 302	23 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	11 528	11 560
Actifs courants		35 829	34 980
TOTAL ACTIF		43 724	43 470

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Capital		882	882
Réserves consolidés		14 542	13 025
Résultat de la période		2 986	1 836
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		-196	-363
Capitaux propres - Part du Groupe		19 695	16 860
Intérêts minoritaires			11
Capitaux propres	E-	19 695	16 871

Provisions à long terme	3.10	25	19
Passifs financiers	3.8	1 171	1 427
Dettes locatives	3.4	2 549	2 886
Passifs non courants		3 745	4 332
Provisions	3.10	540	426
Dettes Factor			2 680
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	18 895	12 345
Autres passifs financiers	3.8	231	6 223
Dettes locatives	3.4	618	593
Passifs courants		20 284	22 267
TOTAL PASSIF		43 724	43 470

B- COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Ventes de prestations de services	3.12	58 748	49 109
Autres produits des activités ordinaires	3.13	1 008	763
Produits des activités ordinaires		59 756	49 872
Charges de personnel	3.14	(41 691)	(35 060)
Charges externes		(10 528)	(9 271)
Impôts et taxes		(1 060)	(923)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 519)	(1 132)
Autres produits/autres charges	3.15	(7)	(115)
Charges d'exploitation		(54 804)	(46 501)
Résultat d'exploitation courant		4 952	3 371
Autres produits et charges non courants	3.15	(116)	(222)
Résultat d'exploitation		4 836	3 149
Produits financiers		24	69
Charges financières		(198)	(207)
Résultat financier	3.16	(175)	(138)
Résultat avant impôt		4 661	3 011
Charge d'impôt sur le résultat	3.17	(1 675)	(1 173)
Résultat net consolidé		2 986	1 838
<i>dont:</i>			
<i>Résultat net part du Groupe</i>		2 986	1 836
<i>Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires</i>			2
Résultat par action	en €	1,76	1,12
Résultat dilué par action	en €	1,73	1,06

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2021.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 986	1 838
Ecart actuariels sur régimes de retraite nets d'impôts	32	-12
Ecart de conversion		
Résultat global total de l'exercice	3 018	1 826

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Résultat net des sociétés consolidés	2 986	1 838
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	1 369	714
- Variation des impôts différés	(83)	434
- Plus ou moins values de cession	(49)	(86)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 223	2 900
Variation du BFR lié à l'activité	2 988	424
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 211	3 324
Augmentation des investissements et prêts	(138)	(79)
Acquisitions d'immobilisations	(308)	(397)
Cessions ou remboursement d'actifs	258	17
Incidence des variations de périmètre	(36)	(73)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(225)	(532)
Dividendes versés	(328)	
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(6 011)	5 090
Remboursements de dettes locatives	(861)	(643)
Autres variations (actions propres)	168	(38)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(7 033)	4 409
Incidence de la variation des taux de change	13	(7)
Variation de trésorerie	(33)	7 194
Trésorerie d'ouverture	11 560	4 366
Trésorerie de clôture	11 528	11 560

(1) Les montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie sont détaillés dans la note 3.19 des annexes.

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital		Réserves		Capitaux	Intérêts	Total
	social	Primes	consolidées	Résultat	Propre - Part du Groupe	minoritaires	
Au 1er janvier 2020	882	1 480	10 084	2 570	15 016	29	15 045
Affectation du Résultat consolidé			2 570	(2 570)			
Résultat consolidé				1 836	1 836	2	1 838
Variation des titres d'autocontrôle			41		41		155
Variation écart de conversion			20		20		20
Distribution de dividendes							
Autres mouvements (Paiements fondés sur des actions)			(53)		(53)	(20)	(73)
Au 31 décembre 2020	882	1 480	12 662	1 836	16 860	11	16 871
Affectation du Résultat consolidé			1 836	(1 836)			
Résultat consolidé				2 986	2 986		2 986
Variation des OCI					32		32
Variation des titres d'autocontrôle			168		168		168
Variation écart de conversion			7		7		7
Distribution de dividendes			(333)		(333)		(333)
Opérations sur le capital			(25)		(25)	(11)	(36)
Au 31 décembre 2021	882	1 480	14 315	2 986	19 695	()	19 695

F- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Impact de la crise sanitaire Covid19

Le Groupe IT Link a confirmé sa résilience face à l'impact de la crise du Covid19. Après un recul limité de l'activité à -5,5% sur l'exercice 2020, IT Link retrouve un niveau de croissance organique à deux chiffres conforme à la tendance initiée en 2019, tout en préservant sa rentabilité.

Sur le plan de la trésorerie, le Groupe avait bénéficié au 31 décembre 2020 de Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 6 M€. Au cours du premier semestre 2021, le Groupe a procédé au remboursement d'un montant de 5,7 millions d'euros. Le solde restant soit 0,3 millions d'euros, a été réglé début juillet 2021.

Création de la société Accélérateur d'Innovation Maroc

Dans le cadre du plan stratégique Connex'25 et conformément à l'ambition d'accompagner ses clients dans leurs projets internationaux, le Groupe a créé au 1er janvier 2021 une filiale au Maroc qui compte 14 collaborateurs productifs au 31 Décembre 2021.

L'effectif du Groupe dépasse les 700 collaborateurs

Au 31 décembre 2021, l'effectif du Groupe est de 704 collaborateurs, soit 56 collaborateurs de plus en un an.

Débouclage du premier Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) lancé en 2018

Au 21 août 2021, le Groupe IT Link a procédé au débouclage du premier Plan d'AGA initié en 2018 sur la base de la liste des personnes éligibles toujours présentes dans l'effectif au 21 août 2021. L'attribution définitive des actions réservées au titre du plan 2018 concerne 126

collaborateurs. 63 175 actions réservées ont ainsi été attribuées à un cours de 27€ constaté le 20 août 2021 après clôture des marchés.

Distribution de Dividende 2020

Le 9 juillet 2021, IT Link SA a procédé au paiement d'un dividende de 0,20€ par action éligible au 30 juin (date de l'Assemblée Générale), soit un montant de 330 k€

Renouvellement Great Place To Work

Après une année 2020 particulière, le Groupe IT Link et ses Linkers sortent pas à pas de cette crise plus forts et plus unis. C'est avec une grande fierté que le Groupe annonce le renouvellement de sa certification Great Place to Work® en France, ainsi que la première certification de ses 2 filiales internationales : IT Link Canada et IT Link Benelux.

Au sein de ses différents bureaux à travers le monde, IT Link célèbre les talents, les compétences et les parcours uniques de chacun de ses collaborateurs. Cette certification est une nouvelle étape dans la démarche d'employeur engagé et responsable du Groupe !

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Courant Décembre 2021, le groupe a pris la décision d'octroyer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 176K€ qui a finalement été versée en mars 2022.

1.2. Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Label Great Place To Work

Le Groupe IT Link intègre pour la première fois le palmarès Best Workplaces® France dans la catégorie 250 à 1000 collaborateurs. Ce label récompense les

entreprises ayant obtenu les meilleurs résultats dans le processus de certification en 2021. Cette distinction constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de vie au travail d'une entreprise.

Guerre Russie-Ukraine

Le conseil d'administration ne s'attend pas à ce que la guerre Russie-Ukraine ait un impact direct sur les activités du Groupe.

Signature d'un nouveau bail immobilier

Courant Avril 2022, un nouveau bail à usage des locaux d'une superficie d'environ 825 m² a été signé pour l'agence de Cesson. Ce bail a une durée de 9 ans. A ce stade, la valorisation du droit d'utilisation et de la dette correspondante sont toujours en cours d'analyse.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 sont les suivants :

- amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « réforme IBOR ». Le Groupe ne disposant plus d'instruments utilisant ces types de taux, il n'a pas identifié d'impact de cet amendement ;

- amendement à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » relatif à l'option permettant de traiter un allègement de loyer obtenu en raison de la Covid-19 comme si ce n'était pas une modification de contrat et à reconnaître l'impact immédiatement dans le résultat de la période. Le Groupe n'a pas identifié de situation qui pourrait donner lieu à l'application de cet amendement.

Par ailleurs l'IFRS Interpretations Committee a publié au cours de l'exercice 2021 les principales décisions définitives suivantes applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 :

- comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SaaS dans le cadre de l'application d'IAS 38 « Immobilisation incorporelles ». Elle n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe ;

- allocation du coût des services rendus aux périodes de service dans le cadre de plan d'indemnités de départ en retraite et de l'application d'IAS 19 « Avantages du personnel ». Cette décision a un impact non significatif sur la valorisation et la comptabilisation des engagements de retraite des sociétés du Groupe ;

- comptabilisation par le preneur de la TVA non récupérable payée sur les loyers dans le cadre de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location ». Cette décision n'a aucun impact sur les états financiers, le Groupe prenant en compte depuis la première application de la norme les conclusions de cette décision

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2021.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Impacts des risques environnementaux pour l'établissement des comptes consolidés

Le Groupe IT Link juge, qu'à ce stade, les changements climatiques n'engendrent pas d'effets dans ses états financiers, notamment eu égard à la nature de ses activités. Par ailleurs, sa transition vers l'objectif de « Zéro émission nette » en 2028 n'emporte pas de conséquences significatives sur ses comptes en 2021.

2.4 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.5 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.6 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.7 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.8 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.9 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée sont intégralement reconnus au bilan au 31 décembre.

2.10 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations de services dans le domaine de la Recherche et du Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend le Benelux, le Canada et le Maroc.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.11 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une

perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

Immobilisations corporelles

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

– Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

– Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles

augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

– Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Éléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;

- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;

- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.12 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie

actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SAS
- NRX SAS

2.13 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de Droits d'utilisation des biens pris en location et au passif de Dettes sur biens pris en location.

La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location

faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les Dettes sur biens pris en location sont distinguées en parts non courante et courante. Les Droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations. La Charge nette d'intérêts des dettes de location est incluse dans le poste de charges financiers.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5.000 € sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan.

2.14 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter

les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.21).

2.15 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.16 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.18 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2021 le groupe détient 38.321 titres d'autocontrôle (2,21% du capital), évalués à 196 K€ et déduit des capitaux propres.

2.19 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les

options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.20 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2021 à 540 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.21 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

– Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;

– La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 360.000 Euro.

2.22 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Prestations de services

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie (~90% du chiffre d'affaires). Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations au forfait

Dans le cadre des contrats au forfait (~8% du chiffre d'affaires) le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

Revente de licences

La revente des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, bien que minoritaire pour le Groupe (~1% du chiffre d'affaires), nécessite une analyse de la nature des relations avec les clients pour déterminer si la société agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas,

le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de revente :

- de licences perpétuelles d'éditeurs tiers, représentant une obligation de performance distincte, le Groupe a considéré qu'il n'obtenait pas le contrôle de la licence dès lors que celle-ci est transférée directement par l'éditeur au client. Le Groupe agit alors en tant qu'agent et reconnaît uniquement la marge sur la vente en chiffre d'affaires.
- d'accès à des plateformes logicielles en mode « Cloud ou SaaS » dont le Groupe assure, l'intégration, la formation et le support fonctionnel de premier niveau (hotline, assistance technique...) sur la durée du contrat, le Groupe considère agir en tant que principal sur la part des obligations de performance qui lui incombent.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le

client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

2.23 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.24 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2021	2020
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie ;

Ainsi, le Groupe a fait des tests avec les hypothèses suivantes :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit ;
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation ;
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation.

Ces tests additionnels n'induiraient aucune dépréciation

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020		171	171
Acquisitions et développements internes		7	7
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020		113	113
Acquisitions et développements internes		23	23
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021		136	136

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020		150	150
Amortissements de l'exercice		6	6
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020		91	91
Amortissements de l'exercice		8	8
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2021		99	99

3.3. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	1 920	2 204	4 124
Acquisitions		390	390
Cessions et mises au rebut		(234)	(234)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	1 920	2 360	4 280
Acquisitions	11	272	283
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021	1 932	2 632	4 563

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020	124	960	1 084
Amortissements de l'exercice	26	407	433
Cessions et mises au rebut		(223)	(223)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020	150	1 144	1 294
Amortissements de l'exercice	25	647	672
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(23)	(23)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2021	175	1 768	1 944

3.4. Contrat de locations

L'évolution des droits d'utilisation sur la période s'analyse comme suit à l'actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	3 527		3 527
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	475		475
Autres mouvements	(191)		(191)
Amortissements et provisions à la clôture	(599)		(599)
Au 31 décembre 2021	3 211		3 211

Les obligations locatives s'élèvent au passif à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	3 479		3 479
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	(312)		(312)
Variation de changes			
Au 31 décembre 2021	3 167		3 167

3.5. Actifs financiers

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	2	232	234
Acquisitions		104	104
Cessions	(1)	(25)	(25)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	1	312	313
Acquisitions	1	159	160
Cessions		(193)	(193)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021	3	278	280
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire.

3.6. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 24.302 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances facturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Echéancier au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde		> 60 jours		
	comptable	non échues	< 60 jours	< 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	12 277	11 002	1 060	152	45
Créances cédées	6 747	4 704	1 713	86	
Organismes sociaux et fiscaux	2 796		852		2 083
Charges constatées d'avance	2 012	2 012			
Débiteurs divers	641	641			
Total	24 472	18 359	3 625	238	2 127
Provisions dépréciation clients	(171)			(126)	(45)
Total clients et autres débiteurs	24 302	18 359	3 625	112	2 082

3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	44		44
Disponibilités	11 516		11 516
Total Trésorerie	11 560		11 560

Actifs au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	2 055		2 055
Disponibilités	9 472		9 472
Total Trésorerie	11 528		11 528

Les équivalents de trésorerie se composent majoritairement d'une ligne de compte à terme auprès de la Société Générale pour 2M€.

3.8. Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	7 627	6 223	904	500
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Total dettes financières	7 650	6 223	904	523

Ventilation au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 379	231	704	444
Dépôts et cautionnements reçus	23		23	
Total dettes financières	1 402	231	727	444

Le Prêt Garanti par l'Etat contracté sur l'exercice 2020 à hauteur de 6 M€ a été intégralement remboursé en juillet 2021.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par trois prêts auprès de la Banque Populaire pour un total de 1.010 K€. Le solde de ces prêts est de 806 K€ au 31 décembre 2021.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 566 K€ au 31 décembre 2021.

3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Total engagements donnés	Neant	Neant
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	850
Total engagements reçus	1 250	1 250

3.10. Etat des provisions

Provisions non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	399	6	405
Dotations	4		4
Reprises de provisions utilisées	(390)		(390)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	13	6	19
Dotations	6		6
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2021	19	6	25

Provisions courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Indemnités retraites	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	423	3	426
Dotations			
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	423	3	426
Dotations	117		117
Reprises de provisions utilisées		(3)	(3)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2021	540		540

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2021 à 540 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 % en 2021.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non-cadres et les cadres.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 277	892
Factures non parvenues		1 046
Dettes au personnel	2 064	2 098
Organismes sociaux	2 972	1 090
Avoirs à établir		113
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	4 728	3 922
Autres dettes	1 268	98
Produits constatés d'avance	3 585	3 086
Fournisseurs et autres créditeurs	18 895	12 345

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.12. Analyse du Chiffre d'Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Ventes de solutions	5 838	4 724
Prestations de services	52 910	44 385
Total chiffre d'affaires	58 748	49 109

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
France	54 183	46 015
Belgique	3 091	2 006
Canada	1 474	1 088
Total chiffre d'affaires	58 748	49 109

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.13. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2021, les crédits d'impôt s'élèvent à 788 k€ (principalement crédit impôt recherche).

Les autres produits s'élèvent concernant principalement des loyers pour 220k€ (baux en sous-location) et des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.14. Charges de Personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Salaires et traitements	29 382	25 209
Charges sociales	12 309	9 851
Total charge de personnel	41 691	35 060
Effectif moyen	683	657
Cadre	573	524
Agents de maîtrise	110	133

Répartition des effectifs moyens par société

	2021	2020
IT Link France SAS	625	614
IT Link SA		2
IT Link Benelux	25	17
NRX	6	8
Accélérateur d'innovation Inc.	16	16
Accélérateur d'innovation Maroc	11	
IT Link Germany		
Total	683	657

En date du 31 décembre 2021, le groupe compte 704 collaborateurs (648 collaborateurs au 31 décembre 2020).

3.15. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations				2
Dotations, Reprises sur provisions			129	12
Autres	37	30		
Total	37	30	129	14

Autres produits et autres charges non courants

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital	256			
Frais de déménagement siège social				
Redressements sociaux et fiscaux			30	
Dotations, Reprises sur provisions		25		360
Autres		115	552	
Total	256	140	582	360

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance) ou aux redressements sociaux et fiscaux. Ils ont pour vocation d'asseoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.16. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation				
Dotations, Reprises sur provisions				
Intérêts et charges assimilées	133		135	
Autres	65	24	72	69
Total	198	24	207	69

3.17. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôts courants	(1 336)	(153)
Impôts différés	83	(433)
Total	(1 253)	(586)
Taux d'impôt effectif	29,6%	24,2%
CVAE	(422)	(587)
Total charge d'impôt	(1 675)	(1 173)

Ventilation de l'actif d'impôt différé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Pertes reportables	58	133
Différences temporaires	484	307
Impôts différés actifs	542	440

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (26,5%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 986	1 838
Charge d'impôts	1 675	1 173
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	4 661	3 011
Taux théorique d'imposition	26,5%	28,0%
Charge d'impôt théorique	(1 235)	(843)
Différences permanentes	(59)	97
Impact de la CVAE	(310)	(425)
Effet de changement de taux		22
Impact des déficits	(50)	
Autres	(21)	(24)
Charge d'impôt société Groupe	(1 675)	(1 173)

3.18. Information relative aux parties Liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Rémunération fixe	212	210
Éléments variables	122	47
Avantages en nature	9	8
Jetons de présence	2	3
Total	345	268

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 16 800 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

3.19. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

Les montants de trésorerie suivants sont inscrits au bilan :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 528	11 560
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	11 528	11 560

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

(en milliers d'euros)	2020	Augmentation	Remboursement	Autres	2021
Emprunts bancaires	7 607		(5 968)	(236)	1 403
Financement de créances	2 680			(2 925)	(245)
Découverts bancaires					
Autres passifs financiers	43		(43)		
Total dettes financières	10 330		(6 011)	(3 161)	1 158

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation Brute	Variation en trésorerie
Créance Factor	245		245	(245)
Clients et autres débiteurs	24 057	23 420	637	(637)
Total actif circulant	24 057	23 420	882	(882)
Dettes Factor		2 680	(2 680)	(2 680)
Fournisseurs et autres créditeurs	18 895	12 345	6 550	6 550
Total passif circulant	18 895	15 025	3 870	3 870
Variation du BFR	(5 162)	(8 395)	2 988	2 988

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2021	Méthode de consolidation au 31/12/2021
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,91	100,00	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Maroc.	Casablanca Maroc	Registre du commerce n°482239	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants et fondateurs	512 079	29%
Public	1 185 600	68%
Actions auto détenues	38 321	2%
Total	1 736 000	100%

Plan d'actions gratuites

En 2021, le plan d'actions gratuites 2018 est arrivé à échéance (cf. paragraphe 1.2 ci-avant) ne reste que deux plans d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Date d'attribution	20 septembre 2019	29 septembre 2020	TOTAL
Nombres d'actions initialement attribuées		7 415	19 326	26 741
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)		12,80	12,75	
Date d'acquisition		20 août 2022	20 août 2023	
Durée de vie (année)		3	3	
Charge enregistrée sur l'exercice		46	78	123

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIES				BCRH				Xavier TOUITOU				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes	80	85	84%	75%	15	NA	16%	NA	NA	NA	28	NA	25%
Missions accessoires													
Total audit	80	85	84%	75%	15	NA	16%	NA	NA	NA	28	NA	25%
Juridique, fiscal, social													
Technologies de l'information													
Audit interne													
Autres													
Total autres													
TOTAL	80	85	84%	75%	15	NA	16%	NA	NA	NA	28	NA	25%